

Pour une nouvelle année plus paisible

L'année 2020 s'est achevée, et pour beaucoup, elle restera dans les mémoires comme l'année du virus et des décisions lourdes que la majorité des gouvernements dans le monde ont dû prendre pour enrayer la pandémie et le nombre de décès.

En France, un premier confinement, très restrictif, puis un second, ainsi que des mesures coercitives entraînent chaque jour des observations et des constats douloureux des modifications de conditions de vie. Il est prématuré de réaliser un bilan exhaustif de toutes les conséquences du virus alors que celui-ci n'est pas éradiqué et peut encore se propager dans la population.

L'année 2021 verra peut-être dans la vaccination, l'espoir d'une existence plus normale. Toutefois, nous ne pouvons tirer un trait sur ce qui a été vécu : la maladie, l'isolement, le repli, le difficile maintien du niveau de vie, l'accélération de certaines formes de précarité, les restrictions d'activités

de l'économie, de l'enseignement, de la culture et des loisirs. Les sources d'inquiétudes resteront nombreuses et si l'Etat a octroyé des droits et des aides (chômage partiel, prêts aux entreprises, aides exceptionnelles...), on sait pertinemment que des secteurs souffriront d'une perte qui sera longue à recouvrer. Les TPE, les indépendants, le secteur de la restauration et de l'hôtellerie, les intermittents du spectacle, le sport à plusieurs niveaux vont devoir remonter à contre-courant une activité mise à terre, ou quasiment. Certaines décisions gouvernementales sont pleinement légitimes et il est difficile d'arbitrer dans un contexte inédit. Mais peut-être aussi que ce contexte doit accélérer les processus de concertation et de différenciation. Il nous semble qu'interdire l'ouverture de certains commerces de détails considérés comme «non essentiels», comme cela s'est passé dernièrement, c'est la certitude d'affaiblir les territoires, notamment les cœurs des villes moyennes et les bourgs. N'est-ce pas un moyen pour l'Etat de garder la mainmise sur les collectivités territoriales en bouleversant

leurs entités économiques ? On aurait aimé que Paris ne cannibalise pas la France, le temps du virus.

En cette période proche de la trêve des confiseurs, nous avons souhaité nous aussi marquer une pause politique, par respect pour ceux qui ont souffert, souffrent encore et pour les sacrifices subis quels qu'ils soient. Nous reviendrons vers vous lors d'un prochain bulletin avec le bilan de nos interventions et ses corollaires sur le fonctionnement du conseil municipal.

Aux habitants, à nos concitoyens, à nos amis Pluguffanais, nous souhaitons une année 2021 plus ancrée dans la réalité de notre territoire, et nous formons le vœu que la vie sociale et économique puisse retrouver toutes ses couleurs et toutes ses nuances.

Les élus de "Pluguffan avec vous en toute transparence" : Pierre-Yves Biger, Catherine Le Floc'h, Xavier Quéméré

La fracture numérique à l'heure du confinement

Alors que Le Treger et le bourg ont été raccordés à la fibre, le secteur Ouest de la commune et quelques hameaux tardent à l'être.

Il est plus important que jamais, à l'heure des confinements qui se succèdent, de pouvoir télétravailler dans de bonnes conditions, qu'on soit un élève ou un professionnel, et de maintenir le contact avec famille et amis, ou encore les services administratifs...etc.

Nous restons attentifs à l'avancée de ce déploiement. Nous suivrons les délais et les niveaux de couverture dans ces lieux jusqu'alors non desservis.

Pour vous tenir informé du développement de la fibre, le site arcep.fr met en ligne les cartes de déploiement sur tout le territoire.

Nous sommes à votre écoute, joignables par mail aux adresses suivantes :

ronan-lequeau@pluguffan.bzh, julien-ponthenier@pluguffan.bzh, viviane-raoul@pluguffan.bzh

Un délégué municipal en moins

Lors de la nomination de 7 délégués municipaux, nous avons émis un avis défavorable à cette nouvelle organisation que nous estimions coûteuse et superflue.

La décision de supprimer un conseiller-délégué démontre bien que nous avons raison de nous interroger sur le nombre et la nature des missions qui leur sont confiées...On pourrait réduire ce nombre encore afin d'optimiser l'utilisation des deniers publics...

Question orale

Des questions orales peuvent désormais être posées lors d'un conseil municipal.

Lors du dernier conseil nous avons interrogé la municipalité sur ses intentions concernant le cadeau de Noël des Aînés. Il nous semblait en effet important de remplacer le traditionnel repas de fin d'année par un geste de solidarité envers nos aînés. Le CCAS proposera un chèque cadeau de 15 euros à utiliser dans les différents commerces de la commune.

La cabane à livres

(boîte à livres pour les enfants près du complexe Salvador Allende)

Cette "cabane" est destinée aux enfants !

Nous sommes invités à y déposer des livres en bon état et appropriés à l'âge des lecteurs. Il est quelque peu surprenant et mal venu d'y trouver par exemple «Hannibal le cannibale» ! A bon entendeur...

Meilleurs vœux pour cette nouvelle année

L'année 2020 est terminée ! Elle a été particulièrement éprouvante. Nous vous adressons nos meilleurs vœux de bonheur et de santé pour 2021.



Les élus de "Pluguffan Autrement" : Ronan Le Quéau, Viviane Raoul, Julien Ponthenier